

Proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2006 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie.

Exposé des motifs

1. La situation du Musée d'ethnographie

Le Musée d'ethnographie a été créé en 1901 par le professeur Eugène Pittard (1867-1962), fondateur de la chaire d'anthropologie de l'Université de Genève. Le fonds du musée provenait des anciennes collections ethnographiques de Genève remontant, pour les pièces les plus anciennes, à la Réforme et fut enrichi de nombreux legs, achats et dons, ainsi que d'une documentation considérable, pour devenir l'un des plus grands musées d'ethnographie de Suisse. Installé initialement au parc Mon-Repos, dans la villa Plantamour, il s'est rapidement trouvé trop à l'étroit. En 1941, il fut réinstallé dans l'ancienne école du boulevard Carl-Vogt, où il partageait ses locaux avec le département d'anthropologie de l'Université. En 1967, pour faire de la place au musée, ce dernier fut déplacé dans un immeuble du quartier des Acacias. Mais l'expansion du musée se poursuivit. En 1976, la Ville acquit la villa Lombard, au chemin Calandrini à Conches, pour lui servir d'annexe. Toutefois, les autorités étaient bien conscientes, dès cette époque, que seule une nouvelle construction conçue spécifiquement en fonction des besoins propres du musée pourrait résoudre valablement les problèmes de fond posés à l'institution: manque chronique de place, dépôts inadaptés et insalubres pour conserver de précieuses collections comportant un grand nombre de pièces délicates, locaux exigus et mal conçus tant pour déployer des expositions et accueillir le public que pour loger les activités du personnel dans des conditions de travail et de sécurité correspondant aux normes actuelles.

Nombre de démarches se sont succédé depuis le début des années 1980 pour doter le musée d'ethnographie d'un bâtiment adapté à ses fonctions multiples. La dernière en date – le projet de la place Sturm – s'est soldée par un échec, le 2 décembre 2001, lorsque les électrices et électeurs de la ville de Genève ont accepté le référendum lancé contre le crédit de construction d'un nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm pourtant approuvé par le Conseil municipal.

Or la nécessité d'un nouveau bâtiment pour le Musée d'ethnographie n'avait été mise en cause ni par la campagne référendaire ni par le verdict, puisque seuls étaient contestés le coût et l'emplacement du futur musée. Au contraire, la motion M-249 votée le 13 mars 2002 par le Conseil municipal demandait au Conseil administratif de déposer un nouveau projet. Par ailleurs, l'enquête menée en 2004 par l'institut MIS Trend auprès d'un échantillon représentatif – 800 personnes habitant Genève et âgées de 16 à 74 ans – montra que le Musée d'ethnographie

arrivait en tête des priorités de la population en matière de nouveaux équipements culturels.

Pour sa part, le Conseil administratif de la Ville de Genève avait réagi dès la fin de l'année 2001 en reprenant l'étude d'une nouvelle construction, adaptée aux missions d'un musée digne du XXI^e siècle et d'une cité internationale, c'est-à-dire apte à loger de façon moderne et performante la conservation et l'exploitation des collections, la recherche scientifique et l'accueil du public. Il estime en effet que Genève ne peut pas se passer d'un espace dédié à la mise en valeur d'un patrimoine culturel de l'humanité, riche et diversifié, réuni grâce à l'effort collectif de nombreuses générations de Genevois au cours des siècles et offert au dialogue entre les cultures d'ici et d'ailleurs, d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Un nombre important d'habitants d'origine étrangère, de résidents temporaires et de visiteurs de passage font de Genève un carrefour des cultures du monde. Le Musée d'ethnographie est l'expression de cette ouverture à tous les horizons. Il participe à l'effort éducatif, au développement collectif, à la solidarité, à l'offre touristique et à l'essor économique de la région. De nombreuses villes d'Europe l'ont compris et misent aujourd'hui sur de tels musées pour développer leur attrait.

En préparation d'un nouveau projet, le bâtiment du boulevard Carl-Vogt a été provisoirement fermé, les expositions permanentes ont été démontées et toutes les collections, y compris celles qui étaient stockées ailleurs en ville, ont été emballées et réinstallées dans un dépôt aménagé aux Ports francs. Cette opération complexe s'est accompagnée d'un inventaire systématique des collections avec, pour chaque objet, photographie, saisie informatique d'une fiche et reconditionnement. Les collections dans leur totalité seront prochainement accessibles au public par consultation sur Internet à travers une base de données informatisée. Mais le dépôt des Ports francs étant en location et n'offrant pas des conditions climatiques idéales, il reste impératif de trouver une autre solution pour la conservation des collections à long terme. Un projet global d'entreposage de l'ensemble des collections patrimoniales de la Ville de Genève est d'ailleurs à l'étude.

Malgré ces conditions difficiles, le musée a maintenu ses expositions et autres manifestations publiques à l'annexe de Conches et en investissant des lieux de culture qui voulaient bien l'accueillir (Théâtre Saint-Gervais Genève, Maison des arts du Grütli, Théâtre du Loup, Musée Baur, etc.). Au terme du déménagement des collections aux Ports francs, il a organisé en juin-octobre 2004, dans les locaux vidés et délabrés du bâtiment de Carl-Vogt, une exposition de clôture de l'opération intitulée «Sans objets. Cent objets».

Enfin, dans l'attente d'un nouveau projet, le Conseil administratif a fait exécuter un rafraîchissement minimal des locaux du boulevard Carl-Vogt. Celui-ci a commencé à la fin des opérations de déménagement en décembre 2004 et il

s'est achevé en juin 2005. Le musée a rouvert ses portes en novembre 2005 avec une exposition intitulée «Nous autres» qui rencontre un très vif succès auprès du public.

2. *La recherche d'une solution*

En 2002, le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et l'Association des communes genevoises (ci-après les autorités) ont créé un groupe de travail chargé d'étudier un nouveau projet.

Il faut rappeler que les conditions du legs de Marie-Madeleine Lancoux destiné au Musée d'ethnographie imposaient la recherche rapide d'une nouvelle solution, car un délai de cinq ans avait été fixé par la légataire pour participer au coût de la construction d'un nouveau musée. Passé ce délai, échu le 5 février 2005, le legs doit être affecté exclusivement à la rénovation des bâtiments de Carl-Vogt et/ou à leur agrandissement. La propriété Lancoux ayant fait l'objet d'une vente le 8 octobre 2003, un montant de 9 millions de francs est désormais disponible pour faire avancer le projet.

Le 26 septembre 2003, les réflexions du groupe de travail ont abouti à un rapport adressé aux autorités. Celui-ci conclut à la nécessité pour Genève de disposer d'une institution culturelle de pointe dans le domaine de l'anthropologie et de l'ethnologie, non seulement pour mettre en valeur les inestimables collections genevoises dans ces domaines, mais surtout pour développer l'ouverture scientifique et documentaire de Genève au monde et à l'infinie diversité de ses cultures. Cette institution doit permettre de faire coïncider la vocation internationale de Genève et ses missions intellectuelles.

Dès lors, une convention tripartite a été signée le 20 novembre 2003 par les autorités avec, pour objectif, de poursuivre le projet de construction d'un nouveau musée sur la base d'une responsabilité partagée entre la Ville, l'Etat et les communes genevoises, tant en ce qui concerne le mode de validation du projet que le statut juridique de la future institution, son mode de financement et la conduite du projet architectural (voir annexes).

A cette fin, le programme du futur musée a été entièrement redéfini par le nouveau directeur du Musée d'ethnographie entré en fonction en 2003. Sur cette nouvelle base, le Conseil administratif, le Conseil d'Etat et l'Association des communes genevoises ont fixé un plafond de 60 millions de francs pour construire un nouveau musée de 9000 m².

Durant l'année 2005, les travaux du groupe de travail ont été suspendus dans l'attente de l'entrée en fonction du nouveau directeur du Musée d'ethnographie, le 1^{er} février 2006.

3. *Le projet culturel*

L'ethnographie et l'anthropologie sociale et culturelle ont contribué depuis plus d'un siècle à construire un autre regard. Plus que jamais, le Musée d'ethnographie est un lieu essentiel à la réflexion sur les sociétés et à la compréhension des faits sociaux et culturels. C'est cette mission séculaire que le Musée d'ethnographie de Genève poursuivra au cœur de la région métropolitaine lémanique, au service des citoyennes et des citoyens et de leurs hôtes.

Le projet d'agrandissement (voir annexes) repose sur l'évaluation des besoins fonctionnels du Musée d'ethnographie pour poursuivre le développement de sa mission de conservation, de recherche et de diffusion. En particulier, la mission de diffusion nécessite de nouveaux espaces pour répondre à la forte demande du public et y organiser simultanément des expositions de synthèse et de référence, ainsi que des expositions ponctuelles.

Un agrandissement du bâtiment actuel permettrait aujourd'hui au Musée d'ethnographie de renouer véritablement avec sa vocation prospective et internationale souhaitée par son fondateur Eugène Pittard:

- mettre en valeur l'immense patrimoine culturel de l'humanité réuni par les chercheurs et les collectionneurs genevois;
- animer le dialogue entre les cultures et les communautés;
- stimuler la réflexion sur les enjeux sociaux et culturels de notre quotidien et construire un avenir collectif.

Ainsi, la surface utile du Musée d'ethnographie passera à 8160 m² (actuellement de 2427 m²), dont 5300 m² exclusivement destinés aux espaces publics (salles d'exposition, salles de spectacle et de conférence, bibliothèque, hall, boutique et café, etc.). Les espaces privatifs (bureaux, locaux d'inventaire, ateliers, etc.) bénéficieront d'une surface de 2860 m² au lieu des 1038 m² actuels. La surface totale après agrandissement, incluant les zones de circulation et les installations techniques, s'élèvera à 9384 m². Ces chiffres sont indicatifs, ils seront nécessairement adaptés en fonction des partis pris architecturaux.

Si le coût global de construction du musée a été revu à la baisse par rapport au projet de 2001, la planification financière de son fonctionnement fera l'objet d'une attention particulière. L'adaptation de son budget, liée à l'extension des surfaces, devra intégrer l'entretien et le chauffage économique du bâtiment (concept Minergie), la mise en gérance du restaurant/caféteria et de la boutique, la recherche systématique de mécénat et de sponsoring.

4. *Le site du futur Musée d'ethnographie*

Le groupe de travail a étudié 14 sites potentiels de construction du nouveau bâtiment, en fonction d'un ensemble de critères allant des disponibilités foncières

res à la proximité d'équipements collectifs. Lors de la synthèse des études, les autorités en ont retenu quatre: l'esplanade de la patinoire des Vernets, la pointe de la Jonction, l'ancien site des Services industriels de Genève à la Coulouvrenière occupé par Artamis et l'emplacement actuel du Musée d'ethnographie au boulevard Carl-Vogt.

Le 4 mars 2004, au Palladium, les autorités ont fait une présentation publique des sites retenus, en exprimant leur faveur à celui de l'actuel musée, au boulevard Carl-Vogt, pour des raisons de centralité urbaine et de proximité d'autres institutions culturelles ainsi que d'une possibilité éventuelle de réutilisation de l'édifice actuel.

Ce choix implique l'alternative entre le maintien avec extension du bâtiment existant et sa démolition/reconstruction.

Dans le premier cas, des travaux de réhabilitation très importants seraient nécessaires sans que soit levé le handicap d'un dispositif qui à l'époque s'avéra déjà mal adapté à sa fonction scolaire d'origine et qui le serait donc a fortiori à une fonction muséale contemporaine (le bâtiment actuel n'offre qu'une largeur totale de 14,5 m!). D'où un problème presque insoluble de réaffectation entraînant une restructuration intérieure complète, c'est-à-dire une opération d'«empaillage» contraire à la déontologie patrimoniale.

Dans le deuxième cas, ces problèmes qui se posent d'entrée de jeu seraient levés et permettraient une réalisation plus adéquate au nouveau programme muséographique, dotée de toutes les fonctionnalités nécessaires et présentant une dimension urbanistique emblématique.

Dès lors, la question se pose en termes de pesée des valeurs: conserver un édifice ancien significatif pour le quartier mais dont l'intérêt patrimonial reste limité et local, indépendamment de son faible potentiel de réutilisation, ou répondre à des enjeux culturels urgents et d'importance universelle car ils s'inscrivent dans la nécessité qu'ont les sociétés humaines de s'interroger sur elles-mêmes et de donner du sens à leurs rapports?

Le public venu assister à la séance de présentation des sites ne s'est pas prononcé contre la variante prévoyant la démolition du bâtiment actuel et la construction à sa place d'un nouveau musée, à l'exception d'une habitante de Plainpalais qui a manifesté avec passion son attachement au vieux bâtiment, à sa valeur de référence dans le quartier, à son horloge, et qui a exprimé le souhait de les voir conservés. A la suite de cette séance, les résultats de l'étude du groupe de travail ont été soumis à la consultation du public sur un site Internet.

Des associations de sauvegarde du patrimoine ont également formulé leur avis: la Société d'art public s'est prononcée officiellement, par la voix de son

président, dans son journal *Alerte* (N° 91, juillet 2004) en faveur du site de Carl-Vogt. Celui-ci, déclare-t-il, offre une chance unique de réaliser un musée en ville à travers un concours d'architecture laissant toutes les hypothèses ouvertes (démolition/reconstruction, surélévation, transformation avec adjonction contemporaine) et offrant les conditions d'un vrai choix. Des membres du comité de l'association Action patrimoine vivant se sont en revanche exprimés par courrier au Conseil administratif de la Ville de Genève contre la démolition du bâtiment de Carl-Vogt, tout en restant ouverts à une éventuelle extension sur le site (jugé pourtant étriqué). Mais ils suggèrent d'étudier plutôt l'option de l'esplanade des Vernets ou, mieux encore, celle d'un terrain sans contraintes tel que celui situé à l'angle du chemin des Coudriers et de l'avenue Trembley et qui présente l'avantage d'être propriété de l'Etat de Genève (parcelles 4865 et 1747 Petit-Saconnex). Toutefois ce site – comme d'ailleurs celui proposé ensuite le 22 juillet 2005 par l'association Action patrimoine vivant sur les voies de garage CFF qui longent l'extrémité est du chemin Rigot – exclurait la possibilité de bénéficier du legs Lancoux.

La consultation publique de la fin du mois d'août 2004, sur Internet n'a, quant à elle, révélé aucune opposition à la réalisation d'un nouveau musée.

Au sujet du financement de l'opération, la fondation qui avait été créée en 1997 pour récolter des fonds publics et privés a été réactivée. La Fondation pour le Musée d'ethnographie de Genève réunit notamment des représentants du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, du Conseil administratif de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises, ainsi que la Société des amis du Musée d'ethnographie. A ce stade, il est projeté de disposer des 9 millions du legs Lancoux conformément aux vœux de la légataire, de 7 millions en provenance du Fonds d'équipement communal, de 10 millions de l'Etat de Genève – montant engagé par l'Etat lors du précédent projet. La Ville de Genève a prévu pour sa part un engagement à hauteur de 32 millions dans son plan financier d'investissements de 2006. Le solde restera à trouver auprès de privés.

Enfin, le groupe de travail a dressé le calendrier des opérations, dans lequel il apparaît que la pose de la première pierre de l'agrandissement et de la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève pourrait intervenir dans un délai d'une législature à partir de la date d'accord de toutes les autorités concernées sur le site.

C'est ce dernier point qui fait l'objet de la présente résolution.

Proposition de résolution

En considérant tous ces éléments, le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et l'Association

des communes genevoises ont pris la décision de retenir le site du boulevard Carl-Vogt avec l’option de la conservation du bâtiment actuel et la construction d’un nouveau bâtiment intégrant l’ancien.

Afin de bénéficier du legs Lancoux, et estimant que le risque de référendum reste très élevé dès lors qu’il s’agirait de démolir le bâtiment du Musée d’ethnographie, les autorités ont estimé qu’il était préférable de trouver une solution conservant ledit bâtiment.

Eu égard au consensus qui s’est dégagé au sein des autorités, tant en ce qui concerne le programme de l’agrandissement et de la rénovation du Musée d’ethnographie de Genève que son emplacement, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales), à voter la résolution suivante:

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil municipal manifeste sa volonté de doter Genève d’un Musée d’ethnographie agrandi et rénové en approuvant le site du boulevard Carl-Vogt pour la construction d’une extension au bâtiment actuel qui sera conservé et réhabilité. La Ville de Genève est chargée de lancer un concours d’architecture sitôt que le Conseil municipal de la Ville de Genève et le Grand Conseil en auront décidé ainsi.

Annexes:

- convention tripartite signée en 2003
- projet d’agrandissement du Musée d’ethnographie

CONVENTION

entre

l'Etat de Genève

Représenté par Monsieur Laurent Moutinot, Président du Conseil d'Etat
et par Monsieur Charles Beer, Conseiller d'Etat

la Ville de Genève

Représentée par Monsieur Christian Ferrazino, Maire
et par Monsieur Patrice Mugny, Conseiller administratif

et l'Association des Communes genevoises (ACG)

Représentée par Monsieur Pascal Chobaz, Président

portant sur la constitution et le mandat

d'un "Groupe opérationnel pour un Musée des cultures" (Groupe opérationnel)

Vu les rapports présentés le 21 mars et le 26 septembre 2003 par le groupe de travail chargé de préparer le dossier de redémarrage d'un projet de nouveau musée d'ethnographie, groupe mandaté par les délégations du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de l'Association des Communes genevoises;

vu les points arrêtés lors des rencontres des délégations susmentionnées les 21 mars, 20 juin et 26 septembre 2003, à savoir:

1. **les leçons tirées de l'échec**, en votation populaire, du projet de Nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm;
2. la volonté exprimée d'exercer une **responsabilité partagée** entre l'Etat, la Ville et les Communes dans la conduite du projet de Musée des cultures, dans le cadre de la future Conférence culturelle genevoise;
3. le principe d'une **construction nouvelle**, incluant, le cas échéant, la réutilisation du bâtiment actuel, valorisant le quartier en s'intégrant harmonieusement dans son tissu;
4. la **possibilité d'une délocalisation des dépôts**, voire d'une partie de l'administration;
5. **un nouveau cahier des charges du musée**, adaptable à des situations parcellaires diverses (localisation),
 - o proposant **un programme qui préserve les éléments novateurs** du projet refusé par le référendum de 2001,
 - o axé sur **une stratégie de communication au public** privilégiant des expositions-événements temporaires marquantes plutôt que la présentation permanente des collections,
 - o offrant **un lieu de rencontre, de dialogue et d'expérimentation partagée** pour les différentes cultures représentées à Genève, au sein de la population résidente et dans les organisations internationales,
 - o respectant une **enveloppe financière globale arrêtée a priori**;

vu la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture du 20 juin 1996 (C 3 05);

les partenaires conviennent de ce qui suit.

Article 1 : Généralités

Le Conseil d'Etat, le Conseil administratif de la Ville de Genève et l'ACG conviennent de créer un "Groupe opérationnel pour un Musée des cultures" (Groupe opérationnel), qui reçoit le mandat de préparer un avant-projet de musée et ses modalités de réalisation.

Article 2 : Missions spécifiques

¹ Le Groupe opérationnel est chargé en priorité de :

1. mettre au point le cahier des charges du Musée des cultures (programme¹);
2. évaluer le potentiel des sites retenus, notamment l'Esplanade des Vernets, la Pointe de la Jonction, Artamis et l'emplacement du musée actuel à Carl-Vogt, à la lumière du cahier des charges envisagé;
3. établir un calendrier général des différentes étapes (études, concours d'architecture, construction, mise au point du statut juridique et du fonctionnement) ;
4. organiser la concertation et la communication autour du projet de nouveau musée.

² Une fois le choix du site arrêté, le Groupe opérationnel est chargé de :

5. proposer et suivre les études d'implantation du futur musée aboutissant à l'organisation d'un concours d'architecture;
6. proposer un mode de financement de la construction, puis de l'exploitation du nouveau musée (le budget de fonctionnement du musée actuel étant une base de départ);
7. étudier les solutions possibles pour le statut des collections existantes et les acquisitions nouvelles.

³ Le Groupe opérationnel rend compte régulièrement aux délégations du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de l'ACG de l'état d'avancement des travaux et propose le calendrier de leurs rencontres pour aboutir aux décisions stratégiques nécessaires.

Article 3 : Composition du Groupe opérationnel

¹ Le groupe opérationnel est composé de :

1. un représentant du Département de l'instruction publique du Canton de Genève, désigné par le Conseil d'Etat,
2. un représentant du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, désigné par le Conseil administratif de la Ville de Genève,
3. un représentant du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, désigné par le Conseil d'Etat,
4. un représentant du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville de Genève, désigné par le Conseil administratif,
5. un représentant de l'ACG désigné par cette association².
6. le directeur du Musée d'ethnographie.

² Le Groupe opérationnel désigne lui-même son président.

Article 4 : Ressources

¹ Les ressources du Groupe opérationnel proviennent des budgets de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève par moitié.

¹ Une fois adopté par les partenaires, le programme sera partie intégrante de la présente convention.

² Le rôle de ce représentant sera de fournir un appui dans la recherche de financement pour les investissements et de faire le lien avec les éventuelles communes plus spécifiquement concernées.

- ² Le budget du Groupe opérationnel pour l'année 2004 est estimé à 300'000 francs, y compris les prestations en nature des partenaires.
- ³ Le Groupe opérationnel reçoit le soutien d'un collaborateur administratif qui peut être détaché (partiellement) de l'une des administrations; ce soutien est pris en compte dans le budget du Groupe opérationnel (prestation en nature).
- ⁴ Ce collaborateur administratif assure le suivi des dossiers du Groupe opérationnel, tient les procès-verbaux et le secrétariat. Il répond de ses activités au président du Groupe opérationnel.

Article 5 : Compétences du Groupe opérationnel

- ¹ Le Groupe opérationnel peut solliciter l'expertise d'autres collaborateurs de la Ville et de l'Etat de Genève et confier des mandats d'études à des tiers.
- ² Il prend connaissance du résultat de ces mandats et fait des propositions aux délégations en vue de remplir les missions fixées à l'article 2.
- ³ Il est responsable du budget qui lui est alloué et rend compte de son utilisation aux délégations.

Article 6: Durée de la convention et résiliation.

- ¹ La présente convention entre en vigueur dès sa signature pour une première période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2005.
- ² Sauf dénonciation écrite formulée par l'un des partenaires au moins 6 mois avant l'échéance, elle sera reconduite pour une nouvelle période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Ainsi fait, en trois exemplaires, à Genève, le 20 novembre 2003.

Pour la Ville de Genève :

Pour l'Association des
Communes genevoises :

Pour l'Etat de Genève :

Monsieur Christian Ferrazino
Maire

Pascal Chobaz
Président

Monsieur Laurent Moutinot
Président du Conseil d'Etat

Patrice Mugny
Conseiller administratif

Charles Beer
Conseiller d'Etat



Projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie

Jacques Hainard,
Directeur

Conception et rédaction
Philippe Mathez, Grégoire de Ceuninck

MEG

MEG CARL-VOST
RD CARL-VOST 85
CASE POSTALE 191
CH-1211 GENEVE 8

PARLER ÉCOLOGIQUE, 100% RECyclé

T +41(0)22 418 45 50
F +41(0)22 418 45 51
WWW.VILLE-GE.CH/MEG – WWW.GENEVA-CITY.CH
TPB BUS 1, 32 (ARRÊT ÉCOLE-DE-MÉDECINE)

Préambule

Le **Musée d'ethnographie** a rouvert ses portes au public en novembre 2005, après le **déménagement de toutes ses collections** dans des réserves externes, sises aux Ports-Francis, et le **rafraîchissement des salles d'expositions** du bâtiment du Boulevard Carl-Vogt. Plébiscitée par le public, l'exposition de synthèse "Nous autres" a enregistré une **fréquentation soutenue** dès les premiers jours d'ouverture. Les projets d'exposition mis en place par la nouvelle direction renforceront encore cet intérêt.

Dès aujourd'hui, le Musée d'ethnographie doit envisager un **agrandissement de ses locaux** pour poursuivre le **développement de sa mission** de conservation, de recherche et de diffusion. En particulier, la mission de diffusion nécessite de **nouveaux espaces** pour répondre à la **forte demande du public** et y organiser simultanément des **expositions de synthèse et de référence**¹, ainsi que **expositions ponctuelles**². Les espaces dévolus aux **activités pédagogiques** et aux **animations**, en croissance constante, se révèlent insuffisants. L'**intégration des Ateliers d'ethnomusicologie** au Musée

d'ethnographie favoriserait en ce sens une nouvelle dynamique. Le partage de locaux avec le Département d'anthropologie de l'Université de Genève n'est plus envisagé, les besoins en surfaces étant trop importants pour être intégrés à l'agrandissement du Musée d'ethnographie.

Enfin, une redistribution et la transformation des locaux actuels permettraient d'**améliorer les conditions de travail** des collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques du Musée et de doter l'institution d'une **véritable médiathèque et bibliothèque**, à disposition du public, des chercheurs et des étudiants.

L'ethnographie et l'anthropologie sociale et culturelle ont contribué depuis plus d'un siècle à construire **un autre regard**. Plus que jamais, le Musée d'ethnographie est un lieu essentiel à la **réflexion** sur les sociétés et à la **compréhension** des faits sociaux et culturels. C'est cette **mission séculaire** que le Musée d'ethnographie de Genève poursuivra au cœur de la **Région métropolitaine lémanique**³, au service des citoyennes et des citoyens et de leurs hôtes.

1 La programmation du Musée d'ethnographie repose principalement sur ces deux types d'exposition.

Les expositions de synthèse s'appuient sur une vaste réflexion anthropologique pour éclairer une problématique. Elles font appel à l'ensemble des savoirs disponibles sur une question d'intérêt général pour la société.

Les expositions de référence proposent une lecture approfondie d'un aspect de la culture, d'une communauté ou encore d'une collection spécifique.

2 Conformément aux orientations stratégiques du Département des affaires culturelles, les expositions ponctuelles permettent de suivre l'actualité et d'inscrire le Musée d'ethnographie dans les événements ponctuant la vie de la Cité.

3 Voir à ce propos l'ouvrage de Xavier Comtesse et de Cédric van der Poel, *Le feu au lac : vers une Région métropolitaine lémanique*, 2006.

Un musée novateur ancré dans la cité depuis 105 ans

"L'ethnographie, considérée en elle-même, est devenue depuis l'immense effort accompli dans ces cinquante dernières années par l'anthropologie dans toutes ses directions, une des branches les plus importantes de la science contemporaine." Eugène Pittard, A propos du futur musée: les collections ethnographiques, 1901

L'importance des collections ethnographiques du Musée d'ethnographie de Genève s'explique par l'exceptionnelle et ancienne **ouverture sur le monde** de cette ville. Le fonds d'objets le plus ancien provient de **marchands**, de **missionnaires** et de **scientifiques**, et remonte au 18^e siècle. Disséminées dans plusieurs institutions, notamment le Musée des missions et le Musée archéologique, les **collections ethnographiques** furent rassemblées en **1901** à la villa Mon Repos, accueillant le **Musée d'ethnographie** que venait de fonder **Eugène Pittard**.

En 1941, le Musée d'ethnographie s'installe dans l'ancienne école du Boulevard Carl-Vogt. Le Conseil municipal souligne alors la **valeur prospective** de l'institution, ses **vertus éducatives** et sa **dimension internationale**. Très rapidement à l'étroit, le Musée se dotera en 1948 déjà d'une nouvelle salle d'exposition construite sous l'ancienne marquise d'une des ailes du bâtiment.

Grande figure des sciences humaines, Eugène Pittard donna une **puissante impulsion** au Musée jusqu'à sa mort en 1962. Il s'efforça de faire bénéficier cette institution de **l'afflux de personnalités étrangères** amenées à Genève par la Société des Nations et les autres organisations internationales. Se détachent aussi les noms de quelques **grands collectionneurs** dont le Musée a hérité: Alfred Bertram, Horace van Berchem, Georges Barbey, Emile Chambon, Georges Amoudruz, etc. Le Musée d'ethnographie de Genève possède aujourd'hui avec le Musée des cultures de Bâle **l'une des deux plus importantes collections** ethnographiques de Suisse.

Renouer avec la vocation prospective et internationale du Musée d'ethnographie

Depuis les **années 60**, le Musée d'ethnographie est confronté à une **insuffisance chronique de locaux** adéquats et à une **succession d'études**, restées sans suite, en vue de sa relocalisation. Les limites disciplinaires de l'institution sont redessinées avec le **départ en 1967**, par manque de place, de **l'archéologie** et de **l'anthropologie physique**, refondues en un département rattaché à la faculté des sciences de l'Université de Genève.

Un **concours d'architecture** pour un **nouveau Musée d'ethnographie à la Place Sturm** est lancé en 1995, durant la direction de Louis Necker. En **2001**, les électeurs de la Ville de Genève acceptèrent toutefois le **référendum** lancé **contre le crédit de construction** du bâtiment primé. Sous la direction de Ninian Hubert van Blyenburgh, des **mesures urgentes** sont prises pour assurer la pérennité des collections et disposer d'espaces d'exposition mieux adaptés. Les collections sont installées dans des **réserves externes** entre 2003 et 2004 et les **salles d'expositions rafraîchies** au début de l'année 2005. L'exposition de synthèse "Nous autres" connaît un succès immédiat.

Malgré ces améliorations notables, le besoin du Musée d'ethnographie de disposer **d'espaces plus importants** et réellement **adaptés à la muséologie contemporaine** et à la large vocation publique de l'institution reste entier.

Un **agrandissement du bâtiment actuel** permettrait aujourd'hui au Musée d'ethnographie de **renouer véritablement avec sa vocation prospective et internationale** souhaitée par Eugène Pittard:

- **mettre en valeur l'immense patrimoine** culturel de l'humanité réuni par les chercheurs et les collectionneurs genevois,
- **animer le dialogue** entre les cultures et les communautés,
- **stimuler la réflexion** sur les enjeux sociaux et culturels de notre quotidien et construire un avenir collectif.

Pour un Musée d'ethnographie contemporain

Se référant à son **histoire séculaire** et à la **discipline scientifique** qui en a permis le développement, le Musée d'ethnographie de Genève entend poursuivre sa mission en continuant à **revendiquer** simplement l'appellation de **Musée d'ethnographie** de Genève, plutôt que de se tourner vers une des **nouvelles dénominations en vogue** (musée des cultures du monde, musée des civilisations, etc.) dont on a rebaptisé plusieurs institutions centenaires en Europe et en Amérique du Nord. **Raison d'être** du Musée d'ethnographie, **l'héritage des collections ethnographiques** est indissociable du discours de l'institution et de sa réflexion.

Si l'ethnographie est le plus souvent **associée à la science des sociétés exotiques**, rien ne sert de dénoncer **l'archaïsme de cette représentation** de la discipline, quand bien même les recherches et les approches reconnues comme ethnologiques ou anthropologiques **dépassent désormais très largement le domaine classique** de la discipline. Historiquement, l'ethnographie a depuis les années 1850 constitué un moyen **d'approche privilégié des cultures et des sociétés** dites "primitives", en opposition aux sociétés dites "civilisées". Pourtant **seule l'ethnographie**, avec ses méthodes d'investigation originales, a permis d'appréhender les sociétés traditionnelles qui ont accédé ainsi au **statut d'objet scientifique**.

Aujourd'hui, les termes **ethnographie**, **ethnologie** et **anthropologie** sont à peu près équivalents ou, tout au moins, les **trois étapes** méthodologiques d'un **même projet**: on parle d'ethnographie pour qualifier la collecte de données premières sur le terrain (observation et description d'un culture) et d'ethnologie ou d'anthropologie pour évoquer l'effort d'explication et d'interprétation de ces observations. Néanmoins, l'ethnographie, institutionnalisée depuis la fin du 19^e siècle, est de plus en plus confrontée à la concurrence d'autres disciplines des sciences humaines (l'histoire, la sociologie, etc.). C'est pourquoi il est primordial de **défendre sa vocation universaliste** d'une actualité essentielle: **comprendre toutes les formes de sociétés**, existantes ou ayant existé, dans le **respect de la différence**.

De plus l'**expérience de l'altérité** reste indéniablement un des apports principaux de l'ethnographie, la **distance de l'ethnologue à son objet** d'étude étant une des conditions pour **l'acquisition d'un regard critique**, non seulement nécessaire à la **compréhension de l'Autre**, mais aussi de sa **propre culture**. C'est dans ce sens que travaille le Musée d'ethnographie de Genève, proposant des **approches thématiques** et des **problématiques** dont l'objectif vise à **déconstruire nos préjugés** sur les autres et sur nous-mêmes. Le Musée d'ethnographie a par ailleurs dépassé depuis longtemps les barrières existantes entre une ethnographie d'ici et d'ailleurs, proposant une **réflexion véritablement anthropologique** sur l'ensemble des phénomènes sociaux et culturels, dans le temps présent comme dans le passé.

Principaux besoins fonctionnels

Le présent projet d'agrandissement repose sur l'**évaluation des besoins fonctionnels** du Musée d'ethnographie. Ceux-ci sont présentés ci-après en distinguant les **espaces publics** des **espaces privatifs**, destinés aux services administratifs, scientifiques et techniques du Musée. Les réserves des collections sont maintenues aux Ports-Francis et ne sont pas concernées par le présent document.

La nouvelle volumétrie offerte par un **agrandissement** du bâtiment du Boulevard Carl-Vogt est non seulement profitable à la **création de nouveaux espaces publics** et de **locaux techniques**, mais permet par ailleurs de **décharger l'ancien bâtiment** qui pourrait être réservé à la **bibliothèque**, ainsi qu'aux **services administratifs et scientifiques**.

Ainsi, la **surface utile du Musée d'ethnographie passera à 8'160 m²** (actuellement de 2'427 m²), dont **5'300 m² exclusivement destinés aux espaces publics** (salles d'exposition, salles de spectacle et de conférence, bibliothèque, hall, boutique et café, etc.). Les **espaces privatifs** (bureaux, locaux d'inventaire, ateliers, etc.) bénéficieront d'une surface de **2'860 m²** au lieu des 1038 m² actuels. La **surface totale après agrandissement**, incluant les zones de circulation et les installations techniques, s'élèvera à **9'384 m²**. Ces mètres doivent être considérés comme des indications qui seront nécessairement adaptées aux besoins exprimés, espace par espace, en fonction des partis pris architecturaux.

Des **zones de sécurité différenciées** en fonction de leur usage (mise sous alarme, accès réservés, etc.) devraient permettre un usage plus rationnel du Musée. L'**accessibilité aux personnes à mobilité réduite** pour l'ensemble du bâtiment est en outre intégrée au projet.

1. Espaces publics

1.1. Salles d'exposition

De nouveaux espaces sont indispensables à la mise sur pied d'une **programmation** reposant sur **trois types d'expositions**: expositions de **synthèse**, de **référence** et **ponctuelles**¹. 3'500 m² de surface d'exposition sont prévus, **2'000 m²** étant réservés aux expositions de synthèse, **1'000 m²** aux expositions de référence et **500 m²** aux expositions ponctuelles.

L'utilisation de l'**ensemble des espaces** (sur un ou deux niveaux) pour **une seule exposition** doit être possible. Les espaces d'exposition comporteront un **minimum de contraintes architecturales** (piliers, cloisons fixes, etc.) et seront équipés d'un système de **cloisons modulables** permettant de créer des partitions différentes au gré des projets. Elles seront toutes équipées d'une **grille technique** au plafond (éclairages, décors, etc.), ainsi que de prises et canaux électriques et informatiques au sol, conformément à la **pratique muséographique**. L'installation d'un **plancher réglable** à hauteur variable offrira des possibilités de jouer avec les niveaux.

Les salles d'exposition seront toutes aménagées selon le principe de la "**boîte noire**", sans lumière du jour et baies vitrées, afin de garantir un **contrôle optimal** de la lumière et du climat. Leur **aménagement intérieur** est **brut**, de manière à pouvoir y **déployer une scénographie** propre à chaque projet. Un **couloir de service**, relié au **monte-charge**, facilitera l'accès aux salles et renforcera la sécurité lors des montages d'exposition.

1. Les expositions de synthèse s'appuient sur une vaste réflexion anthropologique pour éclairer une problématique et font appel à l'ensemble des savoirs disponibles sur une question d'intérêt général pour la société. Les expositions de référence proposent quant à elles une lecture approfondie d'un aspect de la culture, d'une communauté ou encore d'une collection spécifique. Les expositions ponctuelles répondent à l'actualité ou s'inscrivent dans les événements ponctuant la vie de la Cité.

1.2. Salles de spectacle, de conférence et de séminaire

Une **salle de spectacle polyvalente** d'une capacité de **300 places** (environ 350 m²) doit permettre au Musée et aux Ateliers d'ethnomusicologie d'organiser **spectacles, concerts, projections, colloques et conférences**. Grâce à des **gradins** et des **parois mobiles**, elle pourra aisément être **adaptée en deux salles indépendantes** de 150 places chacune. Celle-ci sera dotée d'une **insonorisation** adéquate, d'une scène, d'une **régie** et de **loges** pour les artistes.

Une **seconde salle de conférence** et de projection, d'une capacité de **60 places** (environ 150 m²), modulable en **deux salles de séminaire** de 30 places, complètera l'offre.

1.3. Salles d'animation et de répétition

Des salles d'**animation**, de **répétition** et d'**enregistrement** accueillent les activités créatrices destinées au **jeune public**, ainsi que les **stages de danse et d'ethnomusicologie**. Une surface de 250 m² couvrira l'ensemble des besoins du Musée d'ethnographie et des Ateliers d'ethnomusicologie. Un soin particulier est porté à l'**isolation sonore** de ces locaux, équipés en outre de **vestiaires**.

1.4. Médiathèque et bibliothèque

Les **ressources documentaires** disponibles au Musée sont **innombrables**: ouvrages, revues, fonds historiques, archives sonores, iconographiques et audiovisuelles, etc. Les locaux de la **nouvelle médiathèque et bibliothèque** doivent offrir tous les équipements nécessaires pour la **consultation par le public** (salle de lecture, postes de consultation, places de travail pour les étudiants et les chercheurs, etc.).

La **salle de lecture** pourrait être déplacée dans l'ancien hall du Musée au rez-de-chaussée, de manière à valoriser les peintures réalisées par Geo Fustier en 1941. Une majorité des ressources sera installée en **libre accès** au rez-de-chaussée. Des **réserves en sous-sol** s'imposeront néanmoins pour la

conservation des publications les plus précieuses ou les moins fréquemment demandées.

Les besoins de la médiathèque et de la bibliothèque ont été évalués à **550 m²**.

1.5. Hall, boutique et café

Le **hall d'entrée** revêt une importance particulière pour tous les usagers du Musée. Sa capacité doit permettre l'organisation ponctuelle de **réceptions jusqu'à 400 personnes**, lors d'inaugurations, de festivals ou autres manifestations ponctuelles. L'accueil permet d'**orienter les visiteurs** vers les différents services (expositions, médiathèque, bibliothèque, salles d'animation, salles de conférences, administration, etc.). Une **surface totale de 500 m²** apparaît nécessaire à l'ensemble des **activités regroupées dans le hall**.

Une **zone de détente**, ainsi qu'un **café-librairie**, font partie des **prestations de base d'un musée**. Les usagers y trouveront des **produits de qualité** (boissons chaudes et froides, pâtisseries, etc.), préparés dans un laboratoire adjacent, ainsi qu'un **choix d'ouvrages** ethnographiques et autres **articles inédits**, soigneusement sélectionnés.

Un **local** spécifique pour le **personnel de surveillance**, ainsi que des vestiaires séparés hommes et femmes, sont envisagés.

2. Espaces privés

2.1. Bureaux et salles de réunion

Le Musée doit pouvoir disposer de **bureaux**, de **locaux administratifs** et de **salles de réunion**, équipés selon les **normes usuelles de l'ergonomie**, pour l'ensemble de ses collaborateurs fixes et temporaires, chargés de mission ou stagiaires. Selon la nature des activités, les bureaux peuvent être **individuels** ou regrouper **plusieurs postes** de travail.

Les besoins des **Ateliers d'ethnomusicologie** et de la **Société des amis du Musée d'ethnographie** (SAME) sont pris en considération.

Actuellement, le Musée d'ethnographie et les Ateliers d'ethnomusicologie disposent de 442 m², surface qui sera **doublée lors de l'agrandissement pour atteindre 900 m²** et répondre à tous les besoins.

A noter que les bureaux doivent être **accessibles** au personnel, **indépendamment des horaires d'ouverture au public** et de la mise sous alarme des salles d'exposition et autres zones protégées.

2.2. Locaux d'inventaire et de traitement des collections

L'inventaire et l'étude des collections nécessite des **locaux communs** (environ 500 m²), notamment une **salle de tri** (mouvements d'objets entrants et sortants), un **dépôt pour l'entreposage provisoire** des collections en cours d'inventaire, ainsi qu'une **salle d'étude** permettant aux responsables de collections d'étudier les pièces, **avant leur transfert** définitif dans les **réserves externes** des Ports-Francs ou lors de la préparation d'expositions.

Le **studio photographique** et l'**atelier de restauration** sont rattachés à ces locaux, ainsi qu'un **local de quarantaine** permettant de traiter préventivement les objets entrants (décontamination).

2.3. Locaux techniques et ateliers

L'**atelier de décors** (lettrage, couture, soudure, électricité, montage, etc.), la **menuiserie** et le **local de peinture** sont indispensables à la **réalisation des expositions**. Les matériaux de construction

doivent pouvoir y être **livrés avec facilité** (accès livraison de plain-pied, monte-charge, etc.).

Des **vestiaires** séparés hommes et femmes, entièrement équipés, sont mis à disposition du personnel technique, ainsi qu'un **local administratif** (préparation des plans et des commandes, infographie, etc.).

Afin de répondre aux différents besoins, une **surface utile de 700 m²** est prévue.

2.4. Locaux de stockage

Différents **locaux de stockage** sont nécessaires au **bon fonctionnement** du Musée: dépôt de **matériel muséologique** (éclairages, projecteurs, vitrines, socles, cadres, etc.), dépôt de **matériel d'animation** (podiums, jeux, etc.), dépôt des **publications du Musée**, stock de la **librairie-boutique**, local d'**entretien** (fournitures courantes, produits et appareils de nettoyage), etc.

Les 700 m² attribués au stockage seront répartis en différents locaux, **principalement en sous-sol**.

2.5. Chambres d'hôte

Le Musée **accueille** régulièrement des **chercheurs, conférenciers et représentants des communautés** ethnoculturelles dans le cadre de ses missions. Deux **chambres d'hôte**, avec accès indépendant, doivent offrir la possibilité de loger sans frais supplémentaires les partenaires du Musée. 60 m² suffisent à couvrir ce besoin.

1.Espaces publics			
		surface existante (m2)	surface projet (m2)
1.1 Salles d'exposition		800	3500
1.2 Salles de spectacle, de conférence et de séminaire		112	500
1.3 Salles d'animation et de répétition		135	250
1.4 Médiathèque et bibliothèque		204	550
1.5 Hall, boutique et café		138	500
total		1389	5300
2.Espaces privés			
		surface existante (m2)	surface projet (m2)
2.1 Bureaux et salles de réunion		442	900
2.2 Locaux d'inventaire et de traitement des collections		146	500
2.3 Locaux techniques et ateliers		350	700
2.4 Locaux de stockage		100	700
2.5 Chambres d'hôte		0	60
total		1038	2860
Total surface utile		2427	8160
Circulation et installations techniques (+15%)			1224
Total général			9384

Couts de construction / transformation en CHF selon prix / m2	
CHF 4'500.00 / m2	CHF 42'228'000.00
CHF 5'000.00 / m2	CHF 46'920'000.00
CHF 5'500.00 / m2	CHF 51'612'000.00